11/2017

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 24 mars 2017 à 18 h 30.

- Renouvellement CAE/CUI Henri PAGANELLI (02/05/2017-01/05/2018)
- Approbation des comptes de gestion 2016
- Vote des comptes administratifs 2016
- Affectation du résultat 2016. Budget communal
- Affectation du résultat 2016. Budget assainissement
- Fourniture de portage des repas – Dénonciation du contrat
- Questions diverses.

SEANCE DU 24 MARS 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois mars à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Jean-Claude DEGLISE, Alain BENAZECH, Brigitte FRANCOIS-THIERRY Séverine BARRAILLER, Christiane BARTHES, Céline CAMPS, Marianne EECKOUT, Christian DAURES.

Absents/Excusés : Audrey BRUYERE, Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES, Ludovic ANDRIEU, Patricia HERAILH.

Secrétaire : Brigitte FRANCOIS-THIERRY

Renouvellement de la Convention CUI/CAE de Monsieur PAGANELLI Henri.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite départ en retraite de Monsieur Bernard LATGÉ, Monsieur Henri PAGANELLI a été embauché dans le cadre d'un contrat CAE/CUI du 2 mai 2016 au 1er mai 2017.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat sur un an, du 2 mai 2017 au 1er mai 2018.

Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement pour un an du contrat CUI/CAE de M. Henri PAGANELLI à compter du 2 mai 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Approbation des comptes de gestion 2016 - Budget Communal et Service assainissement.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 pour le budget communal et pour le service assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2016 - Budget Communal et Service assainissement.

Monsieur Jean-Claude DEGLISE est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2016.

Présentation des comptes administratifs 2016.

Compte administratif - Service assainissement 2016.

Section de fonctionnement		Dépenses	72 967.37 €
		Recettes	77 410.18 €
Excédent	4 442.81 €		
Section d'investissement		Dépenses	61 034.48 €
		Recettes	34 424.14 €
Déficit	- 26 610.34 €		

Compte administratif – Budget communal 2016.

Section de fonctionnement		Dépenses	504 493.63 €
		Recettes	537 960.43 €
Excédent	33 466.80 €		
Section d'investissement		Dépenses	218 957.62 €
		Recettes	235 284.19 €
Excédent	16 326.57 €.		

Hors la présence du Maire, les comptes administratifs sont approuvés par 8 voix pour.

Affectation du résultat 2016. Budget communal.

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :
- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : 41 111.50 €,
- le déficit d'investissement cumulé s'élevant à : - 4 032.92 €,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui présentent un solde :
104 318.43 €,
Compte tenu des restes à réaliser en recettes qui présentent un solde :
130 112.47 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :
- En recettes de fonctionnement sur le budget 2017 : 41 111.50 €
- En dépenses d'investissement sur le budget 2017 : 4 032.92 €

Affectation du résultat 2016. Budget assainissement.

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :
- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : 3 366.34 €,
- l'excédent d'investissement cumulé s'élevant à : 158 053.99 €,

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses qui présentent un solde :
0.00 €,
Compte tenu des restes à réaliser en recettes qui présentent un solde :
0.00 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :
- En recettes de fonctionnement sur le budget 2017 : 3 366.34 €
- En recettes d'investissement sur le budget 2017 : 158 053.99 €
-

Fourniture de portage des repas – Dénonciation du contrat

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les repas servis en porte à porte aux personnes âgées sont fournis par la SR Collectivités et propose de remettre en concurrence plusieurs sociétés pour ce marché de fourniture.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire de dénoncer le marché avec SR Collectivités

Questions diverses :

- Appartement n° 34 : fin des travaux d'ici environ 15 jours.